

DPAT/DAAT/BAFU
Affaire suivie par :
Gayannée ZEHREN
☎ 06 87 78 06 06
N/Réf. : AF/GZ/24175
Objet : avis CD57 sur la modification
n° 2 du PLU

REÇU LE
10 OCT. 2024
MAIRIE DE STE MARIE AUX CHENES
Madame Sylvie LAMARQUE
Maire de STE MARIE-AUX-CHÊNES
2 Place François Mitterrand
57255 STE-MARIE-AUX-CHÊNES

METZ, le - 8 OCT. 2024

Madame le Maire,

Par courrier réceptionné le 20 septembre 2024, vous m'avez notifié pour avis le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de STE-MARIE-AUX-CHÊNES.

Ce dossier n'appelle aucune remarque du Département de la Moselle.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département


Patrick WEITEN

Copie pour information à :

- Monsieur David SUCK, Vice-Président du Département ;
- Madame Magaly TONIN, Présidente de la 4^{ème} Commission ;
- Monsieur Patrick THIL, Président de la Commission de Territoire de METZ-ORNE ;
- Madame Danielle CALCARI-JEAN, Conseillère Départementale ;
- Monsieur Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental.